



Projet de parc national : un avis favorable des instances nationales consultatives

A l'issue d'une consultation locale menée auprès de 250 personnes morales (octobre à décembre 2014), le 11 février 2015 l'Assemblée générale du GIP du futur Parc national a validé le dossier de prise en considération pour qu'il soit transmis à l'Etat.

La prise en considération, c'est quoi ?

C'est une étape incontournable dans la création d'un parc national. L'objectif est de répondre à 2 questions :

- Quelles plus-values, ce territoire d'étude apporte au réseau des parcs nationaux et plus largement à la France ?
- Le dossier constitué par le Groupement d'intérêt Public (GIP), chargé de conduire le projet, répond-il aux ambitions des parcs nationaux et aux ambitions de tous les acteurs du territoire ?

Le dossier est donc aujourd'hui au Ministère de l'Environnement afin que la Madame la Ministre puisse rendre un dernier avis avant un arrêté du 1^{er} Minist re autorisant à poursuivre le projet jusqu'à la création du Parc national.

Pour rendre son avis, la Ministre de l'Environnement consulte 2 instances ; le Conseil National pour la Protection de la Nature (CNPN) et le Comité Interministériel des Parcs Nationaux (CIPN). Le CNPN est composé d'experts du patrimoine naturel et de l'environnement, de représentants des principales filières intéressées (forestiers, agriculteurs, chasseurs, culture, ...). Le CIPN, coordonné par les services du 1^{er} Ministre, est composé de représentants de chaque Ministère.

Consultation nationale : les instances disent oui !

Le CNPN, réuni le 28 mai, a émis un avis favorable à une très forte majorité, saluant ainsi la qualité du dossier présenté.

Le 29 mai, le CIPN a émis un avis favorable à l'unanimité !

Sur la base de ces avis positifs s'achève la consultation nationale qui précède l'arrêté de prise en considération du projet de création du 11^{er} parc national français par le 1^{er} Ministre.



Pour le GIP, ces avis positifs sont une reconnaissance de l'engagement du territoire dans ce projet. Ils préfigurent la dernière étape à mener qui conduira à la création du Parc national en 2017. Elle consistera à rédiger la charte du Parc national.

Votre contact : Hervé PARMENTIER au 06 16 33 91 91

